

LA BANDOL CLASSIC® DE NOËL

REGLEMENT OFFICIEL 2026

1 – EPREUVES.

- « **L'ASSOCIATION JUST RUN** » organise la « **La Bandol Classic® de Noel** », course “nature” à la frontale **obligatoire et allumée** de 11,8 km (250 m+), limitée aux **1000 premiers inscrits** avec un balisage spécialement adapté pour la course de nuit. Possibilité de choisir sa distance (11.8km ou 5.8km) sur le parcours au km 2,7 !
Un léger changement de parcours par rapport aux précédentes éditions est à prévoir !

Samedi 19 Décembre 2026

- **Départ** : Derrière l'Office du Tourisme.
 - **18H00**, pour la **Bandol Classic de Noel**

Le port sera neutralisé à la circulation à moteur durant les départs.

- **Arrivée** : sur le quai, devant l'Office du Tourisme.

L'EPREUVE DOIT ETRE TERMINEE AU PLUS TARD A 22h15 !

- **Retrait des dossards** :

Possibilité de choisir lors de son inscription un retrait dans la boutique de votre choix :

- Running Conseil Ollioules [Espace Mermoz, 212 Chem. des Delphiniums Bt A1, 83190 Ollioules](#)
- Running Conseil Aubagne [506 Av. des Caniers, 13400 Aubagne](#)
- Running Conseil La Garde [975 Chem. des Plantades, 83130 La Garde](#)

Disponibles du mardi 15 Décembre 2026 au vendredi 18 Décembre 2026 aux heures d'ouverture 10h00-13h et 14h-19h.

Le samedi 19 Décembre 2026 de 14h00 à 17h45 au niveau de l'office de tourisme de Bandol.

- **Remise des prix** : à partir de 20H15

2 – CONDITIONS D'INSCRIPTION.

L'épreuve est à allure libre, ouverte aux licenciés et aux non licenciés à partir de la catégorie Cadet (2010-2011)

PPS obligatoire pour les non licencié(e)s. Autorisation parentale pour les mineurs.

- **Aucun remboursement ne sera effectué, quelque en soit le motif voire même annulation de la course (vigilance météo, alerte attentat, causes majeures ou sanitaires), indépendant de la volonté de l'organisateur. Seul un report d'inscription pour l'édition suivante sera possible (*). Pour une annulation individuelle, une assurance peut être souscrite au moment de l'inscription par internet (voir conditions sur le site Njuko.com)**
- **Présence obligatoire des lauréats pour la remise des prix. Aucune récompense ne sera remise après la fin de la cérémonie.**

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte (certificat médical, copie licence en cours, règlement). Tout devra être en possession de l'organisation avant le jour de la course.
(*) *suivant des conditions évaluables le moment venu.*

3 – DROITS D'ENGAGEMENT.

La Bandol Classic® de Noel

- 22€ pour les 300 premiers inscrits,
- 25€ jusqu'au jour de la course (dans la limite des 1000 dossards)

4 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT – RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ECO-RESPONSABLES

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage ni détritrus sur la totalité du parcours, suivre les routes et chemins fléchés et balisés.

5 – CLASSEMENTS - RECOMPENSES.

- **La Bandol Classic de Noel** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch. Les premiers de chaque catégorie FFA sans cumul (Cadet à Master 10).
- Lots de valeur (bons d'achat et divers cadeaux)

6 – CADEAUX REMIS À L'INSCRIPTION.

- Tee-shirt « ***Bandol Classic® de Noel*** » en matière technique, coupes femme et homme (tailles non garanties selon les disponibilités).

7 – LES PLUS.

- Chronométrage au moyen de puce électronique intégrée au dossard.

8 – ASSURANCE.

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant l'ensemble de l'organisation auprès de l'assurance **ALLIANZ**. Cependant, il est fortement conseillé à chaque participant de souscrire une assurance « *responsabilité civile* » auprès de leur assurance. Les licenciés FFA sont couverts par une assurance fédérale contractée par la FFA.

9 – DROIT A L'IMAGE ET CONFIDENTIALITE.

En s'inscrivant à notre événement, et ce quel que soit la course choisie, le concurrent abandonne à l'organisation ses droits à l'image. Les données personnelles ne seront uniquement utilisées que dans le cadre de l'édition et la publication des résultats. En aucun cas, ils feront l'objet d'échanges de fichier à des fins commerciales. Tout coureur aura la possibilité d'informer l'organisateur de sa volonté de ne pas apparaître dans les classements diffusés par la Presse ou autres sites internet.